

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Janvier 2023

## La réforme des retraites, c'est non !

Toutes et tous en grève le **jeudi 19 janvier** contre la réforme des retraites.  
La manifestation partira à 14 heures de la place de la **République** vers la place de la **Nation**.  
Retrouvez [ICI](#) les articles contre la réforme, argumentaires et communiqués intersyndicaux.

## Arrêts de travail dérogatoires Covid-19

En cas de test PCR ou antigénique positif au Covid-19, les assurés se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler, y compris à distance, continuent de bénéficier du régime dérogatoire mis en place pendant la crise sanitaire, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 :

- arrêt de travail établi par l'Assurance maladie après déclaration en ligne de l'assuré ;
- l'assuré bénéficie des indemnités journalières de Sécurité sociale sans que soient appliqués les conditions d'ouverture de droits, le délai de carence de 3 jours et les durées maximales de versements des indemnités journalières ;
- les salariés en arrêt de travail pour Covid-19 bénéficient du complément de salaire versé par les employeurs, sans délai de carence.

L'arrêt de travail dérogatoire doit être demandé via le site [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr).

## Maths ou français en 6<sup>e</sup> à la place de la technologie ?

À compter de la rentrée 2023, une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement - **à la place de la technologie** - est instaurée pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> en mathématiques ou en français. Les élèves seront répartis par groupe en fonction de leur niveau. Ces sessions pourront être assurées par des professeurs des écoles. Un moyen pour permettre aux professeurs des écoles de faire des heures supplémentaires et de mettre en œuvre ce qui semble être la politique du ministre : travailler plus pour gagner plus ! Enfin, quid des professeurs de technologie, certes de moins en moins nombreux ? L'enseignement de la technologie sera renforcé dans les autres niveaux de collèges selon le ministère. On y croit ? Voir le BO [ici](#).

## Concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles

Des concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) seront organisés de 2023 à 2026. Pour l'année 2023, ce sera uniquement dans les académies de Créteil, Versailles et Guyane.

Les conditions d'inscription sont :

- 18 mois d'ancienneté en tant qu'enseignant·e et être en poste au moment de l'admissibilité,
- détenir un diplôme de niveau 5 (BTS, DEUG, DUT...),
- détenir une attestation de secourisme et de natation. Voir le décret [ICI](#).

**SUNDEP-Solidaires Paris** – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : [sundep.paris@gmail.com](mailto:sundep.paris@gmail.com)

Site web national : <https://www.sundep.org/> - Site académique : <https://www.sundep.paris.org>